



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 24 MAI 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Anthony ROUX (U.S. COLOMIERS RUGBY PRO) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / U.S. Colomiers Rugby Pro du 7 mai 2017 (J30 PRO D2), Monsieur Anthony ROUX est **suspendu 3 semaines** pour « *Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre.

La date de requalification de M. Anthony ROUX sera fixée ultérieurement en tenant compte de la période de neutralisation de l'intersaison 2017.

La Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de l'U.S. Colomiers Rugby Pro.